



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2286

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Coopération dans le domaine de la consultation publique en matière de projets d'aménagement urbain - Convention entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Office de consultation publique de Montréal et le Consulat général de France à Québec

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011

Délibération n° 2011-2286

commission principale : développement économique

objet : **Coopération dans le domaine de la consultation publique en matière de projets d'aménagement urbain - Convention entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Office de consultation publique de Montréal et le Consulat général de France à Québec**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon entretient des relations régulières avec le Québec, tant avec la ville de Montréal qu'avec la Communauté métropolitaine de Montréal, lui permettant d'échanger des expériences notamment dans les domaines de l'innovation, des industries créatives, des sciences de la vie et des transports.

Aujourd'hui, les domaines de coopération sont élargis à la consultation publique pour les grands projets d'aménagement urbain, en mobilisant notamment la direction de la prospective et du dialogue public (DPDP) de la Communauté urbaine et l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Pour mener à bien ces échanges, les deux entités ont répondu à un appel d'offres du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) pour la période 2011-2012.

Le projet qui implique les partenaires français et québécois doit démontrer son aspect novateur, favoriser le développement territorial par la présentation de projets socio-économiques, notamment ceux visant le rapprochement entre les pôles de compétitivité français et les créneaux d'excellence du Québec, de projets culturels, notamment dans le domaine de la francophonie, de projets liés au développement territorial durable. Autant de critères qui en ont fait son éligibilité, tant auprès du ministère des relations internationales du Québec, que du ministère français des affaires étrangères et européennes par le biais du consulat général de France à Québec.

La mise en œuvre du programme prévoit, pour la période 2011, l'organisation d'un séminaire d'échanges à Montréal à l'automne 2011 et la réalisation du matériel promotionnel y afférent ainsi que la rédaction et la publication des actes. L'année 2012 verra la diffusion des actes de ce séminaire, ainsi que la réalisation de deux missions, l'une à Lyon et l'autre à Montréal dont l'objectif sera d'examiner les processus de consultation publique mis en place pour des projets comparables.

Ce programme, plus qu'un simple échange d'information tout au long de son déroulement, se veut être un laboratoire de comparaison des pratiques de consultation avec la mise en place d'un forum de discussions interactives entre les partenaires français et québécois.

Il s'agit donc pour la Communauté urbaine de Lyon, engagée depuis l'adoption de la Charte de la participation en 2003 dans la conduite de démarches de participation citoyenne sur l'ensemble des dimensions de l'action communautaire, d'une opportunité à saisir, à l'heure du passage à l'"Acte II de la participation citoyenne". L'analyse comparée qui découlera de ces échanges contribuera à améliorer les dispositifs et processus de concertation sur les grands projets d'aménagement urbain, en analysant et en s'inspirant des pratiques du partenaire québécois.

Le montant global du projet porté par la Communauté urbaine de Lyon est de 10 600 € pour l'année 2011. La subvention attribuée par le ministère des affaires étrangères et européennes *via* le consulat général de France à Québec s'élève à 4 600 € pour 2011. La différence de 6 000 € restant à la charge de la Communauté urbaine de Lyon financera les frais de déplacement et de séjour ainsi qu'une participation aux frais de publication des actes du séminaire ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la convention-cadre de partenariat à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Office de consultation publique de Montréal relative aux modalités d'exécution du programme visant à améliorer les dispositifs de concertation sur les grands projets urbains,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le service de coopération et d'action culturelle du Consulat général de France à Québec.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant, pour un montant de 10 600 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2011 - comptes 625 600 et 623 700 - fonction 048 - opération n° 1928.

4° - Les recettes de fonctionnement en résultant, pour un montant de 4 600 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 747 180 - fonction 048 - opération n° 1928.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.